

DE LA CHARTE	Préfecture	DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE
016-211602917-20240325-CM_25032024_02-DE Reçu le 27/03/2024		***** SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	17	26

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023.

Exposé :

« Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Monsieur BERNARD David, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2023,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur **BERNARD David**, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

018-211602917-20240323-CM_23032024_02-DE
Reçu le 27/03/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS

Caroline COUTARD



DE LA CHARTE DE LA PREFECTURE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_03-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	17	25

DATE DE CONVOCATION

19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annie MARC.

Étaient présents : Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Après examen de la commission « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal de RUELLE SUR TOUVRE, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Mme Annie MARC, Maire-Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	7 737 820.05
Recettes de l'exercice	8 513 274.60
Résultat de l'exercice (a)	775 454.55
Résultat reporté (N-1)	1 288 929.17
Résultat d'exploitation cumulé (A)	2 064 383.72

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	5 872 908.43
Recettes de l'exercice	5 063 107.26
Résultat de l'exercice (b)	- 809 801.17
Résultat reporté (N-1)	- 513 248.09
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 1 323 049.26

Restes à réaliser Dépenses	1 127 032.49
Restes à réaliser Recettes	969 936.53
Soldes des Restes à réaliser	- 157 095.96
AR Préfecture	
016-211602917-20240325-CM_25032024_03-DE Recu le 27/03/2024	
3 - Résultat de l'exercice (a+b)	- 34 346.62
4 - Résultat global (A+B)	741 334.46

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, ayant présenté le compte administratif de l'exercice 2023 est sorti de la salle et n'a pas participé au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
La Maire-Adjointe par délégation,



Annle MARC

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la D

Caroline COUTARD



DE LA CHARTE DE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_04-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 ;
- constatant que le compte administratif 2023 présente un **excédent d'exploitation cumulé de 2 064 383.72 €** ;

propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	1 288 929.17
Résultat d'exploitation de l'exercice 2023	<u>775 454.55</u>
Résultat d'exploitation cumulé (A)	2 064 383.72
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 513 248.09
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	<u>- 809 801.17</u>
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 1 323 049.26
Restes à réaliser en dépenses	1 127 032.49
Restes à réaliser en recettes	<u>969 936.53</u>
Solde des restes à réaliser (C)	- 157 095.96
Besoin de financement (B+C)	1 480 145.22

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2024	1 480 145.22
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2024	1 323 049.26
Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2024	584 238.50

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- après l'approbation du compte administratif 2023 ;
- constatant que le compte administratif 2023 présente un excédent d'exploitation cumulé de 2 064 383.72 € ;

décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2024	1 480 145.22
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2024	1 323 049.26
Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2024	584 238.50

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Peronnet
Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 27/03/2024

Et publication ou notification

Du 27/03/2024

Pour le Maire-Adjoint, la

Coutard

Caroline COUTARD



AR Prefecture				SÉANCE 25 MARS 2024	
016-211602917-20240325-CM_25032024_05-DE					
Regu le 27/03/2024	Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants	DATE DE CONVOCATION
	29	29	18	28	19 MARS 2024
					DATE D'AFFICHAGE
					27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MERINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2024

Exposé :

« Monsieur le Maire propose d'approuver le budget général de la commune qui peut se résumer comme suit, et dont les prévisions sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 26 février 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
011 : Charges à caractère général	1 558 000,00	002 : Résultat reporté	584 238,50
012 : Charges de personnel	4 659 500,00	70 : Produits des services	194 700,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 165 000,00	73 : Impôts et taxes	6 033 000,00
66 : Charges financières	160 000,00	74 : Dotations et Participations	2 047 000,00
67 : Charges exceptionnelles	3 000,00	75 : Produits de gestion	157 500,00
68 : Provisions pr risques contentieux	5 000,00	76 : Produits financiers	100,00
014 : Atténuation de produits	2 000,00	77 : Produits exceptionnels	1 461,50
		013 : Atténuation de charges	20 000,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 552 500,00	Recettes Réelles de Fonctionnement	8 453 761,50
Opérations d'ordre budgétaires			
023 : Virement à la section d'investissement	915 500,00	042/722 : Travaux en régie	40 000,00
042/6811 : Dotations aux amortissements	650 000,00	042/777 : Subv° transférées	40 000,00
TOTAL	9 118 000,00	TOTAL	9 118 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Résultat d'investissement cumulé	1 323 049,26	1068 : Dotation en réserve	1 480 145,22
Restes à réaliser RAR AR Prefecture	1 127 032,49	Restes à réaliser RAR	969 936,53
16 : Rbrt emprunt en capital	630 000,00	0 : FCTVA - Taxe d'Aménagement	800 000,00
016-211602917-20240325-CM_25032024_05-DE 65 : Dépôt et cautionnement Recu le 27/03/2024	918,25	3 : Subventions	900 000,00
20-21-23 : Travaux et acquisitions	4 357 000,00	6 : Emprunt	1 400 000,00
		165 : Dépôt et cautionnement	2 418,25
		024 : Produits des cessions	400 000,00
Opérations d'ordre budgétaires			
040/21 : Travaux en régie	40 000,00	021 : Prélèvt de la section de fonct.	915 500,00
040/13 : Subv° transférées	40 000,00	040/28 : Amortissements	650 000,00
Opérations d'ordre patrimoniales			
041/21 : Acquisition Valeur	152 000,00	041/13 : Acquisitions Valeur	152 000,00
TOTAL	7 670 000,00	TOTAL	7 670 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 26 février 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Principal de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la Mairie


Caroline COUTARD


DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENNE

Préfecture

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_06-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, M. MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération,

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP6-2020 POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP6-2020 portant sur l'aménagement et la valorisation du quartier de Villement sur une période de quatre années à partir de 2020, pour un montant global de 1 551 100 € ;

- par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 1 551 100 € ;

- par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sur le recalage du phasage de l'opération, pour un montant global inchangé de 1 551 100 € et une durée globale inchangée de 5 ans ;

- par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sa réalisation sur 6 ans, pour un montant global inchangé de 1 551 100 €.

Monsieur le Maire indique que l'année 2023 a été consacrée à la conception du projet par le maître d'œuvre et au recrutement des entreprises de travaux. Le projet finalisé et la conclusion des marchés de travaux portent le montant total de l'opération à 1 654 650 € et nécessitent un ajustement des crédits.

Monsieur le Maire précise que le montant de l'opération présenté ci-avant ne comprend pas les dépenses liées à l'éclairage public (160 000€), celles-ci étant prévues dans l'autorisation de programme dédiée (AP 10_ rénovation de l'éclairage public).

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP6-2020, en actualisant les crédits nécessaires sur une période 6 ans.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale de 1 654 650 €, et se présenterait comme suit :

016-211602917-20240325-CM_25032024_06-DE
Reçu le 27/03/2024

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	3 714,15	41 069,75	28 547,00	7 156,10
Mission de concertation			15 360,00			
Etudes	540,00		4 530,00	3 156,00		
Mission CSPS		225,00	1 031,40	954,00	2 736,00	
Annonce BOAMP		864,00	108,00	864,00		
Travaux			134 565,54	32 420,40	1 197 300,00	119 129,92
Structures Plantes grimpantes			14 880,00			
Jeux			38 595,74			
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	212 784,83	78 464,15	1 228 583,00	126 286,02

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n° AP6-2020, en actualisant les crédits nécessaires sur une période de 6 ans.

L'autorisation de programme portera sur une enveloppe de 1 654 650 €, et se présentera comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	3 714,15	41 069,75	28 547,00	7 156,10
Mission de concertation			15 360,00			
Etudes	540,00		4 530,00	3 156,00		
Mission CSPS		225,00	1 031,40	954,00	2 736,00	
Annonce BOAMP		864,00	108,00	864,00		
Travaux			134 565,54	32 420,40	1 197 300,00	119 129,92
Structures Plantes grimpantes			14 880,00			
Jeux			38 595,74			
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	212 784,83	78 464,15	1 228 583,00	126 286,02

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la


Caroline COUTARD



DE LA CHARTE DE Prefecture

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_07-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION

19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP8-2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP8-2020 portant sur la construction d'une Crèche sur une période de quatre années à partir de 2020, pour un montant global de 3 213 000 € ;

- par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 ajoutant et décalant les crédits sur une même durée, pour un montant global de 3 255 000 € ;

- par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 ajoutant une année sur la durée initiale, pour un montant global inchangé de 3 255 000 € ;

- par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global de 4 116 240 €.

Monsieur le Maire indique que l'avancée des travaux, les avenants ainsi que les marchés conclus en 2023 permettent d'ajuster le montant de l'opération.

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP8-2020, en actualisant les crédits sur une période de 5 ans.

L'autorisation de programme porterait sur une enveloppe globale de 4 086 830 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtrise d'ouvrage déléguée	1 800,00	22 500,00	29 399,31	31 046,87	50 253,82
Avances de Fonds	27 400,00	160 000,00	350 000,00	1 550 000,00	1 774 404,80
Mobiliers Jeux					90 025,20
TOTAL DEPENSES	29 200,00	182 500,00	379 399,31	1 581 046,87	1 914 683,82

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP8-2020, en actualisant les crédits sur une période de 5 ans.

L'autorisation de programme portera sur une enveloppe globale de 4 086 830 €, et se présentera comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtrise d'ouvrage déléguée	1 800,00	22 500,00	29 399,31	31 046,87	50 253,82
Avances de Fonds	27 400,00	160 000,00	350 000,00	1 550 000,00	1 774 404,80
Mobiliers Jeux					90 025,20
TOTAL DEPENSES	29 200,00	182 500,00	379 399,31	1 581 046,87	1 914 683,82

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 23/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint,

Caroline COUTARD



DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENNE **Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_08-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP9/2022 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP9-2022 portant sur la rénovation énergétique des bâtiments pour une période de cinq ans à partir de 2022, portant sur un montant global de 2 010 000 € ;

- par délibération en date du 2 mai 2022, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP9-2020 ajustant les crédits des 2 premières années, pour un montant global inchangé de 2 010 000 € ;

- par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP9-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 2 010 000 €.

Monsieur le Maire indique que des audits ont été réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux et vont permettre de définir un plan pluriannuel d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments. Chaque bâtiment fera ensuite l'objet d'une AP spécifique dans la cadre des travaux de rénovation énergétique.

Monsieur le Maire propose de clôturer l'autorisation de programme n°AP9-2022 portant sur un montant total de 76 757.03 € en dépenses et 7 939.25 € en recettes :

Désignation	2022	2023
Audit énergétique		63 057,03
MOE Prefecture		13 700,00
TOTAL DEPENSES	0,00	76 757,03
Subv° BDT Audit	3 969,60	3 969,65
TOTAL RECETTES	3 969,60	3 969,65

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clôturer l'autorisation de programme n°AP9-2022 portant sur un montant total de 76 757.03 € en dépenses et 7 939.25 € en recettes :

Désignation	2022	2023
Audit énergétique		63 057,03
MOE		13 700,00
TOTAL DEPENSES	0,00	76 757,03
Subv° BDT Audit	3 969,60	3 969,65
TOTAL RECETTES	3 969,60	3 969,65

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS


Caroline COUTARD


DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_09-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION

19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP10/2022 POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Exposé :

« Monsieur le Maire indique que :

- par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP10-2022 portant sur la rénovation de l'éclairage public pour une période de 5 ans à partir de 2022, portant sur un montant global de 950 000 € ;

- par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de programme n° AP10-2022 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 950 000 €.

Monsieur le Maire indique que les dépenses relatives à la rénovation de l'éclairage public seront fléchées cette année principalement sur le quartier de Villement qui fait l'objet d'un réaménagement global. L'autre partie des dépenses correspond à des factures à venir sur des travaux réalisés en 2023 par le SDEG.

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP10-2022, en ajustant les crédits annuels toujours sur une période de 5 ans.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale inchangée de 950 000 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux Tranche 1		56 960,40			
Travaux Tranche 2			85 569,97		
Travaux Tranche 3			160 000,00		
Travaux Tranche 4				300 000,00	
Travaux Tranche 5					347 469,63
TOTAL DEPENSES	0,00	56 960,40	245 569,97	300 000,00	347 469,63

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP10-2022, en ajustant les crédits annuels toujours sur une période de 5 ans.

L'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale inchangée de 950 000 €, et se présentera comme suit :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux Tranche 1		56 960,40			
Travaux Tranche 2			85 569,97		
Travaux Tranche 3			160 000,00		
Travaux Tranche 4				300 000,00	
Travaux Tranche 5					347 469,63
TOTAL DEPENSES	0,00	56 960,40	245 569,97	300 000,00	347 469,63

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 22/03/2024
Et publication ou notification
DU 22/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS

Caroline COUTARD



DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENNE	AR Prefecture	DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE
016-211602917-20240325-CM_25032024_10-DE		*****
Reçu le 27/03/2024		SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M ; VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE « MAINE GAGNAUD » EXERCICE 2023.

Exposé :

« Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par M. BERNARD David, Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2023,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Monsieur BERNARD David, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,


Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 22/03/2024
Et publication ou notification
Du 22/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS


Caroline COUTARD


016-211602917-20240325-CM_25032024_11-DE
Reçu le 27/03/2024

SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	17	25

DATE DE CONVOCATION

19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annie MARC.

Étaient présents : Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD

Après examen de la commission « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal de RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de Mme Annie MARC, Maire-Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	1 337 517.97
Recettes de l'exercice	1 304 859.68
Résultat de l'exercice (a)	- 32 658.29
Résultat reporté (N-1)	- 8 299.80
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 40 958.09

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	2 041 317.01
Recettes de l'exercice	1 304 437.01
Résultat de l'exercice (b)	- 736 880.00
Résultat reporté (N-1)	- 417 557.01
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 1 154 437.01

Restes à réaliser Dépenses	0.00
Restes à réaliser Recettes	0.00
Solde des Restes à réaliser	0.00
016-211602917-20240525-CM 25032024 11-DE Reçu le 27/03/2024	
5 - Résultat de l'exercice (a+b)	- 769 538.29
6 - Résultat global (A+B)	- 1 195 395.10

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, ayant présenté le compte administratif de l'exercice 2023 est sorti de la salle et n'a pas participé au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
La Maire-Adjointe par délégation,



MAIRIE DE RUELLE SUR TOUVRE
Charente

Annie MARC

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 22/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS



Caroline COUTARD



MAIRIE DE RUELLE SUR TOUVRE
Charente

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE **AR Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_12-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE – MAINE GAGNAUD

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 ;
- constatant que le compte administratif 2023 présente un **déficit d'exploitation cumulé de 40 958.09 €** ;

propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	- 8 299.80
Résultat d'exploitation de l'exercice 2023	<u>- 32 658.29</u>
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 40 958.09
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 417 557.01
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	<u>- 736 880.00</u>
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 1 154 437.01
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	<u>0.00</u>
Solde des restes à réaliser (C)	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (A+B+C)	1 195 395.10

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2024 40 958.09

Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2024 1 154 437.01

016-211602917-20240325-CM_25032024_12-DE
Reçu le 27/03/2024

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- après l'approbation du compte administratif 2023 ;
- constatant que le compte administratif 2023 présente un déficit d'exploitation cumulé de 40 958.09 € ;

décide de reporter les résultats comme suit :

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2024 40 958.09

Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2024 1 154 437.01

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,




Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS


Caroline COUTARD



016-211602917-20240325-CM_25032024_13-DE
Reçu le 27/03/2024

SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD – EXERCICE 2024

Exposé :

« Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe du MAINE GAGNAUD pour l'exercice 2024 qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
002 : Résultat reporté	40 958,09		
011 : Charges à caractère général	0,00	70 : Produits des service	1 231 400,00
		7015 : Ventes Terrains	1 166 667,00
66 : Charges financières	36 004,90	7015 : Transfert d'équipements	64 733,00
6615 : Remboursement Intérêts Ligne trésorerie	36 004,90		
Opérations d'ordre budgétaire			
042 : Annulation stock initial	1 154 437,01	042 : Intégration stock final	0,00
7133 Variation en cours de production	1 154 437,01	7133 Variation en cours de production	0,00
043 : Transfert de charges	0,00	043 : Transfert de charges	0,00
608 : Frais accessoires - Transfert de charges	0,00	793 : Transfert de charges financières	0,00
TOTAL	1 231 400,00	TOTAL	1 231 400,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Déficit d'investissement cumulé	1 154 437,01		
Opérations d'ordre budgétaire			
040 : Intégration stock final	0,00	040 : Annulation stock initial	1 154 437,01
3355 : Travaux en cours	0,00	3355 : Travaux en cours	1 154 437,01
TOTAL	1 154 437,01	TOTAL	1 154 437,01

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 26 février 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Annexe Maine-Gagnaud de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Yannick Peronnet
Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS

Caroline Coutard
Caroline COUTARD



AR Prefecture

016-211602917-20240325-CM_25032024_14-DE
Reçu le 27/03/2024

SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	17	28

DATE DE CONVOCATION

19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**MONTANT DES DEPENSES AFFECTEES A L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024****Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale oblige chaque collectivité à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation de prestations d'action sociale en faveur de ses agents (article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) étant précisé que ces dépenses figurent désormais parmi les dépenses obligatoires imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales aux collectivités (article L.2321-2).

Par ailleurs, il appartient à l'assemblée délibérante de décider des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel de la manière suivante :

	Réalisations 2023	Proposition 2024
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	23 390.68 €	24 000.00 €
TOTAL	23 390.68 €	24 000.00 €

La totalité des crédits à inscrire au budget principal de la commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2024 serait ainsi de 24 000 €.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame Caldérari ne prenant pas part au vote, décide d'inscrire au budget principal de la Commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2024 la somme de 24 000,00 € répartie comme suit :

016-211602917-20240325-CM_25032024_14-DE Reçu le 27/03/2024	Réalisations 2023	Proposition 2024
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	23 390.68 €	24 000.00 €
TOTAL	23 390.68 €	24 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Yannick Peronnet
Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS



Caroline COUTARD

016-211602917-20240325-CM_25032024_15-DE
Reçu le 27/03/2024

SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

OBJET : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

Vu l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B *decies* du même Code précisant que les communes membres d'un Etablissement Public Coopération Intercommunale soumis à l'article 1609 *nonies* C votent les taux des taxes foncières ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu les articles 1636 B *sexies* et 1636 B *septies* du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires acté le 26 février 2024 ;

Vu l'état 1259 notifiant les bases prévisionnelles et les produits fiscaux attendus pour 2024, reçu le 15 mars 2024,

Conformément aux propositions évoquées lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2023 et donc d'adopter, pour 2024, les taux de fiscalité locale suivants :

TAXES LOCALES		TAUX 2024
Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH)		13.67 %
AR - Préfecture		
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)		50.06 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)		56.88 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2024 ainsi que suit :

TAXES LOCALES	TAUX 2024
Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH)	13.67 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	50.06 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	56.88 %

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
 Le Maire-Adjoint par délégation,



Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture
 Le 22/03/2024
 Et publication ou notification
 Du 22/03/2024
 Pour le Maire-Adjoint, la DGS


Caroline COUTARD



DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_16-DE
Reçu le 27/03/2024

SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CESSION DE LA CRECHE RUE EMILE ROUX

Exposé :

« Monsieur le Maire informe que la nouvelle crèche de Ruelle sur Touvre « les petits pieds de Ruelle » située, 251 avenue Jacqueline Auriol au Plantier du Maine-Gagnaud va ouvrir ses portes le 22 aout 2024.

Monsieur le Maire indique que la crèche actuelle située rue Emile Roux ainsi que la parcelle constructible adjacente (parcelles du domaine privé communal cadastrées section AN 273 et AN 380 pour une contenance totale de 6408m²) ont été mises en vente dans le cadre d'un mandat d'exclusivité avec l'agence immobilière ANB de Ruelle sur Touvre.

Par courrier d'engagement en date du 21 février 2024, la société NOVALYS a fait une offre d'achat pour l'acquisition de ces propriétés communales pour un montant de 600 000 € net vendeur (offre d'achat en annexe).

Il s'agirait d'un projet de construction de 49 logements répartis dans 2 petits collectifs à R+1 pour le compte du bailleur social Noalis.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de céder les parcelles cadastrées AN 273 et AN 380 pour une contenance totale de 6408 m² appartenant au domaine privé communal, à la société NOVALYS ainsi qu'à toute autre personne morale substituée de son choix, notamment la Société civile de construction vente SCICV RUELLE ROUX,

- de fixer le prix de vente des parcelles à 600 000 €,

- de dire que les frais d'agence seront à la charge de la société NOVALYS,

- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 60 avenue Jean Mermoz à l'Isle D'Espagnac (16340) pour rédiger l'acte authentique

correspondant,

AR Prefecture

- de dire que les différents frais notariaux correspondants seront à la charge de la société NOVALYS

- de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Vu l'avis des domaines en date du 04 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de céder les parcelles cadastrées AN 273 et AN 380 pour une contenance totale de 6408 m² appartenant au domaine privé communal, à la société NOVALYS ainsi qu'à toute autre personne morale substituée de son choix, notamment la Société civile de construction vente SCICV RUELLE ROUX,

- fixe le prix de vente des parcelles à 600 000 €,

- dit que les frais d'agence seront à la charge de la société NOVALYS,

- choisit l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 60 avenue Jean Mermoz à l'Isle D'Espagnac (16340) pour rédiger l'acte authentique correspondant,

- dit que les différents frais notariaux correspondants seront à la charge de la société NOVALYS,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,

Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS


Caroline COUTARD



Département :
CHARENTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax 0545975861
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

Commune :
RUILLE-SUR-TOUVRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

AR Prefecture

016-211602917-20240325-CM_25032024_16-DE

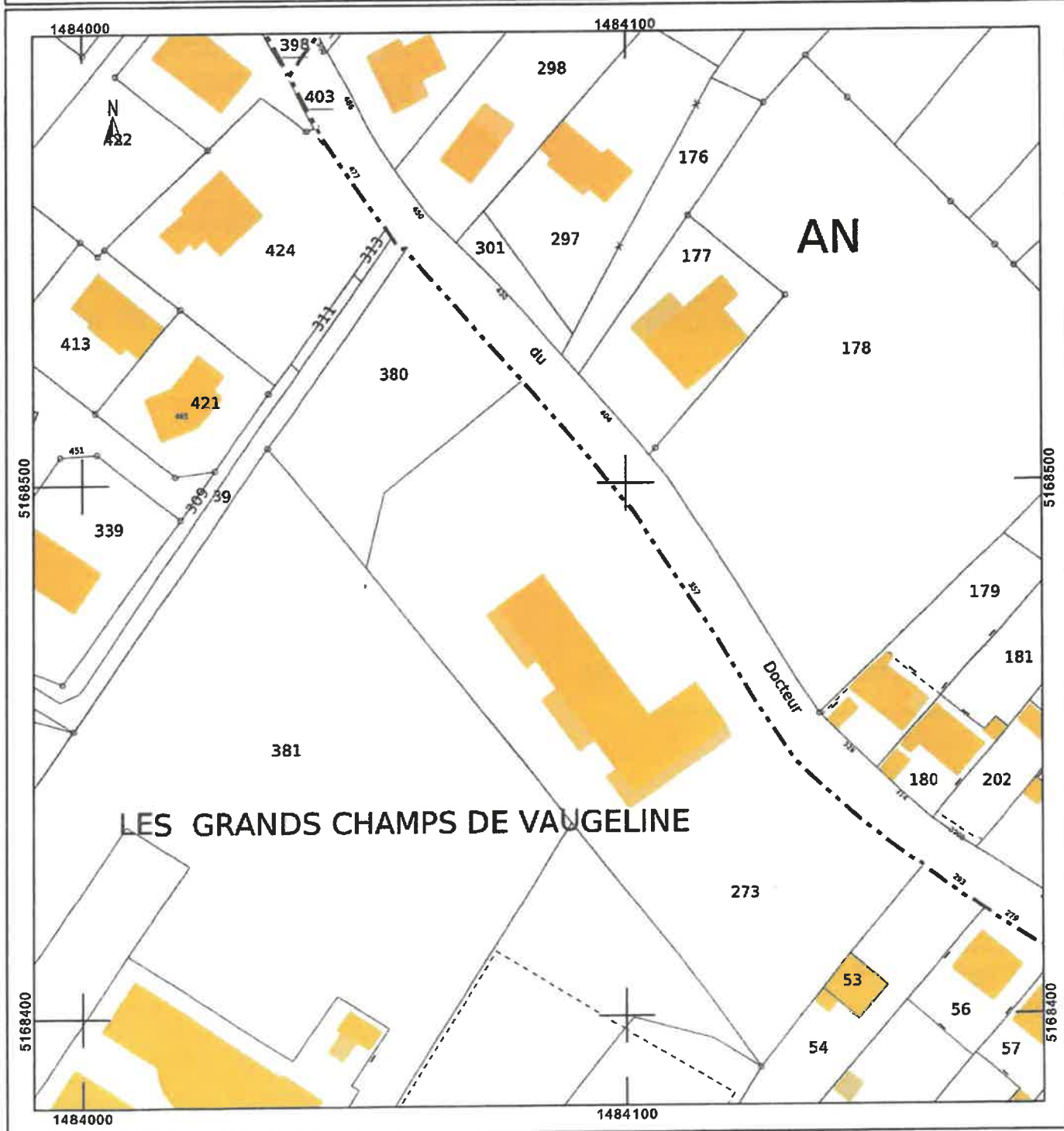
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AR Prefecture
ANB IMMOBILIER

ROEST Bruno
37 Avenue du Président Wilson
16600 RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240327
Reçu le 27/03/2024

Amiens, le 18/03/2024

Mairie de ruelle sur Touvre
Place Auguste Rouyer
16600 RUELLE SUR TOUVRE

Amiens, le 18/03/2024

Objet : Offre d'achat pour une propriété située sur la commune de RUELLE SUR TOUVRE, 357 Rue Emile Roux, cadastrée Section AN numéro 273, 380 d'une contenance approximative de 6 408 m².

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la somme de 600 000 euros net vendeur pour l'acquisition de la propriété citée en objet, sous les conditions suspensives et délais suivants :

CONDITIONS SUSPENSIVES :

- Obtention du Certificat d'Urbanisme opérationnel positif ;
- Obtention d'un Permis de Construire définitif pour 3 430,43 m² de surface plancher minimum ;
- Absence de toute contrainte archéologique, de fondations spéciales, de pollution nappé qu'au titre de la loi sur l'eau et de l'ABF ;
- Validation du projet immobilier auprès des services compétents de la municipalité ;
- Obtention de la libération des lieux au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique de vente ;
- Servitudes liées à l'assiette foncière ne remettant pas en cause la faisabilité du projet ;
- Validation d'acquisition de l'immeuble à construire par tout organisme public ou privé en l'état futur d'achèvement et obtention des financements nécessaires à l'opération.
- La commune devra délibérer pour autoriser la cession au bénéfice de la SAS NOVALYS ou toute personne morale substituée et notamment au bénéfice de la SCICV RUELLE ROUX.

CONDITIONS DE DELAIS :

- Dépôt du certificat d'urbanisme : 1 mois à compter de la signature de la promesse de vente ou 1 mois à compter de l'approbation du nouveau PLU si la commune est en cours de révision de PLU sur le secteur concerné.
- Dépôt du Permis de construire : 4 mois à compter de l'obtention du certificat d'urbanisme positif.
- Réalisation de l'acte authentique : 2 mois à compter de l'obtention du Permis de Construire purgé de tout recours et retrait.
- Validation d'acquisition de l'immeuble à construire : 3 mois à compter du dépôt du permis de construire.

Objet : Offre d'achat pour une propriété située sur la commune de RUELLE SUR TOUVRE, 357 Rue Emile Roux, cadastrée Section AN numéro 273, 380 d'une contenance approximative de 6 408 m².

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre offre d'achat ainsi que nos conditions suspensives pour l'acquisition du terrain de votre client cité en objet.

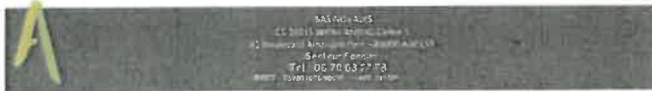
Si votre client accepte notre offre, nous nous engageons à vous verser à la signature de l'acte authentique la somme de 45 000 € TTC, pour l'acquisition de la propriété citée en objet.

Aussi, dans ce cas, veuillez nous retourner dûment signés les documents ci-joints.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Thierry LAROCHE

PO 



En acceptant les conditions sus-visées, vous nous permettez de déposer ou faire déposer :

- Une demande de Certificat d'Urbanisme Pré-opérationnel ;
- Une demande de Déclaration d'Intention d'Aliéner auprès de la municipalité ;
- Une demande de susceptibilité de diagnostic à la direction régionale des affaires culturelles.

La présente offre d'achat est valable 30 jours calendaires à compter de sa date d'émission.

Dès l'acceptation de la présente par vos soins, NOVALYS s'engage dans les plus brefs délais à mettre en contact les notaires des deux parties afin qu'ils procèdent concomitamment (aux frais exclusifs de l'acquéreur), à la rédaction d'une promesse de vente, conforme aux conditions précitées.

Jusqu'à la signature du dit acte notarié, le vendeur s'engage à ne plus proposer l'assiette foncière à la vente, et ne pourra s'engager avec tout autre personne physique ou morale.

En cas de manquement au paragraphe ci-dessus, NOVALYS pourra se prévaloir de la priorité d'acquisition qui lui a été consentie par le vendeur, au prix de 600 000 euros net vendeur.

La rédaction et la signature de la Promesse de Vente seront réalisées avec :

Pour la partie vendeuse :
Notaire à définir

Pour la partie acquéreur :
Notaire à définir

« Bon pour accord,
Lu et approuvé le »
Signature et date suivie
De la mention ci-dessus

THIERRY LAROCHE

PO 

Pour tout renseignement sur la solidité financière de NOVALYS :
Connectez-vous au site internet de NOVALYS : <http://www.sas-novalys.fr>

Onglet « Qui sommes-nous » / « NOVALYS en chiffres »
Login : FONCIER
Mdp : BILANSGRDUPE



016-211602917-20240325-CM_25032024_17-DE
Reçu le 27/03/2024

SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AX 441 _ HARMONIE MUTUELLE

Exposé :

« Monsieur le maire informe que la société HARMONIE MUTUELLE FONCIERE ET LIEUX DE VIE est propriétaire de la parcelle AX 441 d'une contenance de 4157 m² située 164 rue madame Curie et constituée d'un bâtiment de bureau à 1 étage et d'un parking sur un terrain arboré en bord de Touvre (plan cadastral en annexe).

Monsieur le maire précise que ce bâtiment d'une surface de 975 m² environ en bon état général, est actuellement inoccupé.

Monsieur le maire indique que la qualité du bâtiment, son emplacement en bordure de Touvre, à proximité du site de la Porte et du centre-ville, ses places de stationnement dédiées, constituent une réelle opportunité pour la commune. Cette acquisition pourrait permettre, entre autres, l'installation d'associations Ruelloises en recherche de locaux.

Monsieur le maire indique que suite aux négociations avec la société HARMONIE MUTUELLE, le prix de vente a été fixé à 650 000 €.

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- d'acquérir la parcelle AX 441 d'une contenance de 4157 m² pour un montant de 650 000 € auprès de la société Harmonie Mutuelle Foncière et lieux de vie,
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 60 avenue Jean Mermoz à l'Isle d'Espagnac (16340) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de dire que les différents frais correspondants à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge de la commune,

- de l'autoriser à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. » **AR Prefecture**

016-211602917-20240325-CM_25032024_17-DE
Délibéré : 27/03/2024

vu l'avis des domaines en date du 07 avril 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'acquérir la parcelle AX 441 d'une contenance de 4157 m² pour un montant de 650 000 € auprès de la société Harmonie Mutuelle Foncière et lieux de vie,
- choisit l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 60 avenue Jean Mermoz à l'Isle d'Espagnac (16340) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- dit que les différents frais correspondants à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la DGS


Caroline COUTARD



**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE-SUR-TOUVRE

Section : AX
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/03/2024
(fuseau horaire de Paris)

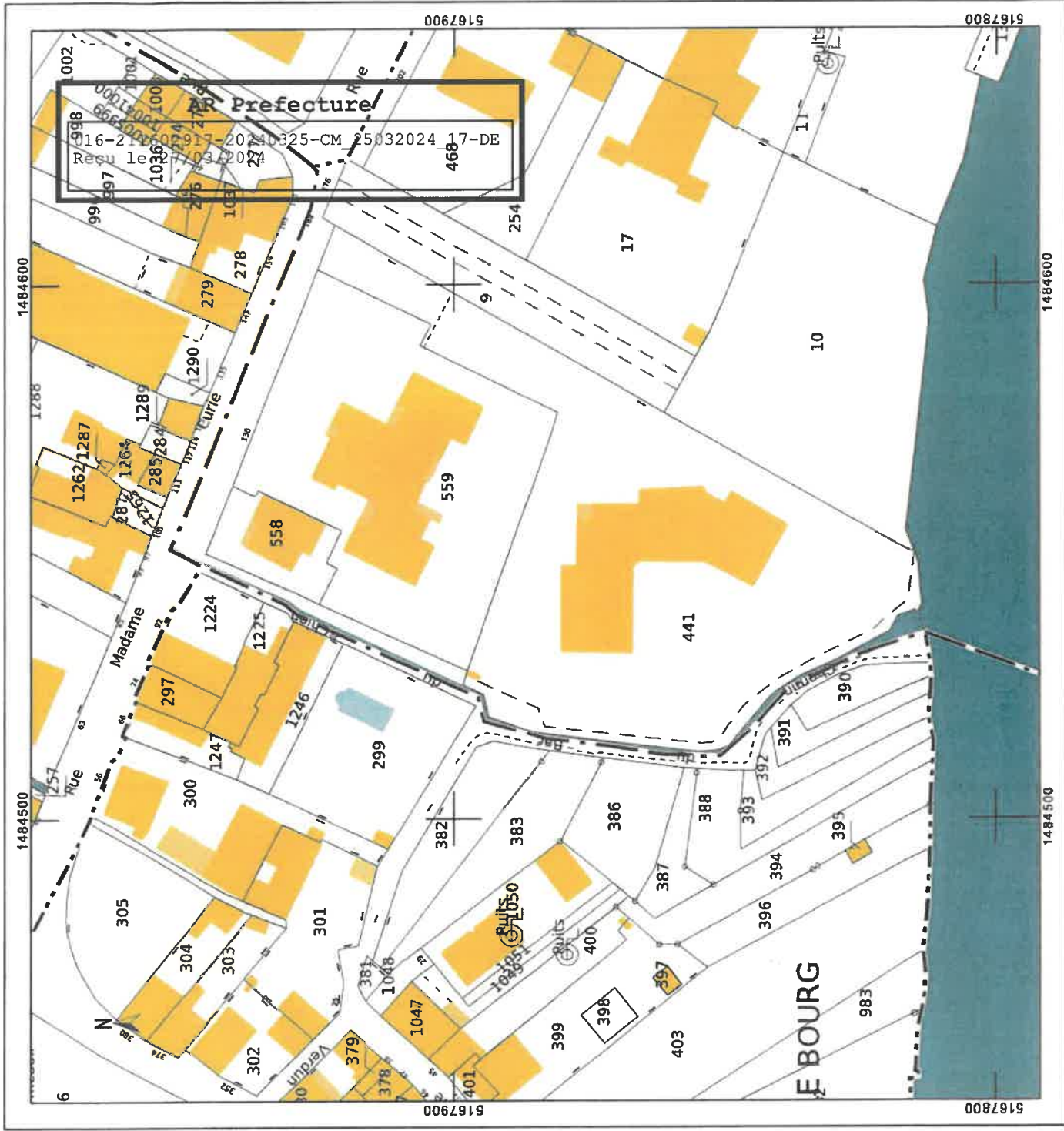
Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax 0545975661
ptgc.charente@tgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



AR Prefecture

016-211602917-20240325-CM_25032024_17-DE
Reçu le 27/03/2024

DE LA CHARENNE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_18-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MÉRINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ACHAT ET VENTE DE BIEN EN PERIL PARCELLE AM 128 ,7 BIS RUE DES 4 EVIERS

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que la maison située au 7 bis rue des 4 éviers sur la parcelle AM128 d'une surface de 33m² fait l'objet d'un arrêté de « mise en sécurité » depuis le 08 février 2022 (arrêté 43-2022).

Le bâtiment a été mis en sécurité depuis le 8 février 2022, et doit être détruit pour assurer la sécurité des habitants du quartier et la stabilité des murs mitoyens des voisins. Monsieur le maire précise que « les domaines » sont actuellement en charge de la gestion de ce bien, car le propriétaire, monsieur Trintade-Balbino Sylvestre, est décédé et n'a pas de succession.

Monsieur le maire précise que le coût de démolition incombe à la commune et s'élèverait à environ 30 000€ TTC, selon le devis effectué par une entreprise de démolition ;

Monsieur le maire rajoute que la SCI LAJOLITIM propriétaire de la parcelle voisine propose d'acquérir le bien au prix de 1€, et s'engage à effectuer la démolition à ses frais et à construire une petite cour dans l'emplacement dégagé (voir promesse d'acquisition en annexe).

Monsieur le maire complète en disant que le bien doit être acquis au préalable par la commune auprès des services des domaines avant de le revendre. Le montant de vente fixé par les domaines est de 150 € correspondant au coût des diagnostics réalisés pour la vente du bien.

Considérant que la vente de ce bien évite à la commune de réaliser la démolition à ses frais :

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- de valider l'achat de la parcelle AM 128 d'une contenance de 33m² pour la somme de 150€ auprès des services des domaines,

- d'accepter la proposition d'acquisition de l'immeuble précité présentée par la SCI LAJOLITIM, pour la somme d'un euro symbolique,

- de choisir l'étude notariale de Maître Philippe CASSEREAU, sise 60 avenue Jean Mermoz, 16340 l'Isle d'Espagnac pour rédiger l'acte authentique correspondant,

- de l'autoriser à signer tout document afférent à l'achat puis à la vente de la parcelle.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide l'achat de la parcelle AM 128 d'une contenance de 33m² pour la somme de 150€ auprès des services des domaines,

- accepte la proposition d'acquisition de l'immeuble précité présentée par la SCI LAJOLITIM, pour la somme d'un euro symbolique,

- choisit l'étude notariale de Maître Philippe CASSEREAU, sise 60 avenue Jean Mermoz, 16340 l'Isle d'Espagnac pour rédiger l'acte authentique correspondant,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'achat puis à la vente de la parcelle.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Yannick PERONNET
Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 27/03/2024

Et publication ou notification

Du 27/03/2024

Pour le Maire-Adjoint, la DGS

Caroline COUTARD

Caroline COUTARD



DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20240325-CM_25032024_19-DE
Reçu le 27/03/2024*****
SÉANCE 25 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	18	28

DATE DE CONVOCATION
19 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET et M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Julien AUDEBERT, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. VALANTIN à Mme DEZIER, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme ZIAD à M. P DELAGE, Mme ALT DRUGÉ à M. CHOPINET, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme GRANET à Mme MARC, Mme MANAT à M. PERONNET, Mme RIFFÉ à Mme DESCHAMPS, Mme ALLARD à M. CHAUME, M. BEINCHET à M. MÉRINE.

M. Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

OPAH RU MULTISITES GOND-PONTOUVRE – LA COURONNE – RUELLE SUR TOUVRE – AVENANT N° 03.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un Programme d'Intérêt Général sur le périmètre de l'agglomération et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les centralités de Gond- Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre pour une durée de 5 ans.

Par délibération du 13 septembre 2021, le conseil municipal de Ruelle sur Touvre a approuvé le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la commune de Ruelle sur Touvre pour une durée de 5 ans.

Par délibération du 10 mars 2022, le conseil communautaire a approuvé l'avenant n° 01 à la convention OPAH RU multi sites relatif à l'extension du périmètre de l'OPAH RU sur la commune de Gond-Pontouvre.

Par délibération du 02 mai 2022, le conseil municipal de Ruelle sur Touvre a approuvé l'avenant n° 01 à la convention OPAH RU multi sites relatif à l'extension du périmètre de l'OPAH RU sur la commune de Gond-Pontouvre ;

Par délibération du 24 janvier 2023, les avenants n° 01 à la convention PIG et n° 02 à la convention OPAH RU ont permis d'intégrer :

- la nouvelle réglementation de l'ANAH applicable aux logements conventionnés : le Loc'Avantages ;
- les périmètres et modalités d'intervention définis par les communes pour les rénovations de façades.

Par délibération du 27 février 2023, le conseil municipal de Ruelle sur Touvre a approuvé l'avenant n° 02 à la convention OPAH RU multi sites.

Après deux années de mise en œuvre du PIG et de l'OPAH RU multi sites et au regard de l'évolution du contexte social, économique, immobilier et bancaire, GrandAngoulême souhaite renforcer sa politique d'aides en direction des propriétaires bailleurs s'engageant dans la réhabilitation de logements et la remise sur le marché de logements non meublés à loyer modéré.

En effet, les résultats des conventionnements avec l'ANAH dans le cadre du dispositif Loc'Avantage ne sont pas à la hauteur des objectifs poursuivis par GrandAngoulême. Les bailleurs privés se tournent vers des montages d'opérations plus attractifs sur le plan fiscal et moins contraignants, comme le meublé, la colocation ou encore le locatif saisonnier. Les aides publiques proposées pour inciter les propriétaires bailleurs à conventionner leurs logements en Loc 2 (loyer social) et en Loc 3 (loyer très social) ne sont pas suffisamment incitatives pour compenser la minoration de loyer encadrée par l'Anah.

Afin de relancer le conventionnement des logements par les propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif Loc Avantage, les évolutions suivantes sont proposées :

- les logements conventionnés en Loc 1 (loyer intermédiaire environ 20% inférieur au loyer libre) bénéficieront des aides aux travaux de réhabilitation de GrandAngoulême.

- ces aides aux travaux correspondent actuellement à 10 % des travaux éligibles plafonnés à 50 000 € HT, soit 5 000 € par logement. Il est proposé de déplafonner ces aides et d'attribuer une subvention par logement correspondant à 10% des travaux éligibles HT selon les plafonds définis par l'ANAH au niveau national.

Dans ce cadre, les objectifs de projets portés par des bailleurs prévus à l'article 4 de la convention OPAH RU multi sites et de la convention PIG communautaire sont actualisés selon les niveaux de conventionnement (Loc 1, Loc 2, Loc 3).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'APPROUVER l'avenant n° 03, annexé à la présente délibération, à la convention OPAH RU multi sites.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à ce dossier.

La réunion « Toutes commissions confondues », réunie le 18 mars 2024, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuve l'avenant n° 03, annexé à la présente délibération, à la convention OPAH RU multi sites.
- Autorise Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 26 mars 2024.

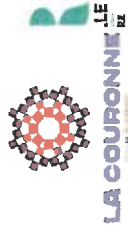
Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint par délégation,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/03/2024
Et publication ou notification
Du 27/03/2024
Pour le Maire-Adjoint, la D


Caroline COUTARD





OPAH RU multi sites
Gond Pontouvre
La Couronne
Ruelle sur Touvre

Avenant 3
2022-2026

NUMERO DE LA CONVENTION :
n° 016PRO016

Le présent avenant est établi :



a) Hors délégation de compétences

Entre la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, maître d'ouvrage de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU), représenté par son Président, Xavier Bonnefont,

La commune de Gond Pontouvre, représentée par son Maire, Gérard Dezzer,

La commune de La Couronne, représentée par son Maire, Jean-François Dauré,

La commune de Ruelle sur Touvre, représentée par son Maire, Jean-Luc Valantin,

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de France 75001 Paris, représentée par Mme Marilina Clavel Pratière de Charente, déléguée local de l'Anah dans le département agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction de l'habitat et des programmes ci-après « Anah »,

Procivis Potou Charentes, représentée par son Président, Roland Chauveau ou son représentant,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / L. 327-1 (PIS), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le circulaire n°2002-68/JHC/14/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), approuvé conjointement par le Préfet de la Charente et le Président du Conseil Départemental, le 5 février 2018,

Vu la délibération n° 2020-25 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) du 17 juin 2020, instaurant un cadre d'expérimentation en faveur de la redynamisation des centres villes,

Vu le Programme Local de l'habitat 2020-2025, adopté par délibération n°169 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 8 juillet 2021,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, en date du 8 juillet 2021, autorisant la signature de la convention,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, en date du 10 mars 2022, autorisant la signature de l'avenant 1 relatif à l'extension du périmètre de la commune de Gond Pontouvre,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, en date du 24 janvier 2023, autorisant la signature de l'avenant 2 relatif à la définition d'objectifs de conventionnement en Loc 1 et à l'intégration d'un périmètre d'intervention en faveur de la restauration de façades en périmètre OPAH RU,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, en date du XXXXXX, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Commune de Gond Pontouvre, en date du XXXXXX, autorisant la signature du présent avenant,



Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Commune de La Couronne, en date du XXXXXX, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Commune de Ruelle sur Touvre, en date du XXXXXX, autorisant la signature du présent avenant,

Il a été exposé ce qui suit :

Preamble

L'OPAH RU multi sites de Gord Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Un premier avenant, signé le 10 juin 2022, a eu pour objet d'étendre le périmètre de l'opération sur la commune de Gord Pontouvre.

Un deuxième avenant, signé le 9 juin 2023, a eu pour objet de modifier les objectifs quantitatifs de réalisation des logements locatifs privés et leur ventilation selon le niveau de conventionnement. D'autres objectifs liés aux projets de rénovation des façades ont été intégrés en lien avec les dispositions de l'ANAH et les règlements d'intervention de chaque commune.

Au regard de l'évolution du contexte économique, immobilier et bancaire, GrandAngoulême et les communes de Gord Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre souhaitent renforcer leur politique de soutien à la propriété et s'engagent dans la réhabilitation de logements et la remise sur le marché de logements à loyer modéré.

D'une part, les logements conventionnés en Loc 1 bénéficieront des aides aux travaux de réhabilitation de GrandAngoulême et des communes.

D'autre part, ces aides aux travaux correspondant actuellement à 10% des travaux éligibles plafonnées à 30 000 € HT, soit 5 000 € par logement. Il est proposé de déployer ces aides et d'attribuer une subvention par logement correspondant à 10% des travaux éligibles HT selon les plafonds définis par l'Anah au niveau national.

I – Objet de l'avenant à la convention

Le présent avenant a pour objet d'une part de déployer les aides aux travaux attribuées pour les logements conventionnés et d'autre part d'intégrer les logements conventionnés en Loc 1 dans le régime d'aides aux travaux de GrandAngoulême et des communes de l'OPAH RU multi sites.

III – Evolution des financements de l'opération

Le chapitre IV de la convention initiale est modifié comme suit :

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

5.1. Financements de l'Anah

5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah sans toutefois nécessiter la rédaction d'un avenant.

5.1.2. Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 3 942 440 €.

l'échéancier suivant :

5.1.2.a – Aides aux travaux

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
AE prévisionnels aides aux travaux	24 470 €	63 265 €	7 210 000 €	701 240 €	701 240 €	1 829 135 €

5.1.2.b – Part fixe Anah au titre de l'ingénierie

Le montant maximum prévisionnel de cette mission s'élève à 463 320 € HT pour 2023, 463 320 € HT pour la durée de l'opération.

A ce titre, l'Anah s'engage, dans le limite de la dotation budgétaire annuelle, à subventionner sur la base de 50 % de la dépense subventionnable plafonnée à 250 000 € par an, dès lors qu'un bilan annuel montrera que les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs assignés ont bien été atteints. L'engagement financier de l'Anah est détaillé ci-après.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Suivi animation (HT)	64 500 €	63 265 €	110 456 €	110 456 €	110 458 €	461 135 €
Aide Anah	32 250 €	31 632 €	55 228 €	55 228 €	55 228 €	207 366 €

5.1.2.c – Parts variables Anah au titre de l'ingénierie calculées en fonction des objectifs décrits page 16

Catégorie	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PO Autonomie 300 €	300 €	2 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	13 300 €
PO Energie 560 € - 600 € en 2023	3 200 €	17 900 €	19 600 €	19 600 €	19 600 €	63 720 €
PB logement dégradé 300 €	2 400 €		1 200 €	1 200 €	1 200 €	4 800 €
PB logement très dégradé 840 €	6 720 €		6 720 €	6 720 €	6 720 €	20 160 €
Totaux	12 220 €	20 400 €	32 020 €	32 020 €	32 020 €	131 100 €

5.1.2.d – Participation de l'Anah au titre de l'ingénierie de GrandAngoulême

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Ingénierie GrandAngoulême	51 000 €	53 215 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	285 375 €
Aide Anah	5 000 €	16 500 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	147 500 €

5.2. Financements de la collectivité maître d'ouvrage

5.2.1. Règles d'application

Les conditions de recevabilité et d'instruction des demandes de subventions, ainsi que les modalités de calcul des participations s'appuieront sur le règlement de l'ANAH.

5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de 981 300 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
AE prévisionnels	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €
Aides aux travaux	136 800 €	136 800 €	136 800 €	136 800 €	544 000 €
Ingénierie suivi animation	30 460 €	30 460 €	30 460 €	30 460 €	121 840 €
Ingénierie GrandAngoulême	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	100 000 €

5.3. Financements de la commune de Gond Pontouvre

5.3.1 Règles d'application

Les conditions de recevabilité et d'instruction des demandes de subventions, ainsi que les modalités de calcul des participations s'appuieront sur le règlement de l'ANAH.

5.3.2. Montants prévisionnels de la commune de Gond Pontouvre

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de Gond Pontouvre à l'opération est de 283 060 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €
Aides aux travaux	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
Ingénierie suivi animation	4 946 €	4 946 €	4 946 €	4 946 €	4 946 €	24 730 €
Ingénierie GA	1 666 €	1 666 €	1 666 €	1 666 €	1 666 €	8 330 €

5.4. Financements de la commune de La Couronne

5.4.1 Règles d'application

Les conditions de recevabilité et d'instruction des demandes de subventions, ainsi que les modalités de

calcul des participations s'appuieront sur le règlement de l'ANAH.

5.4.2. Montants prévisionnels de la commune de La Couronne

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de La Couronne à l'opération est de 283 060 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €
Aides aux travaux	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
Ingénierie suivi animation	4 946 €	4 946 €	4 946 €	4 946 €	4 946 €	24 730 €
Ingénierie GA	1 666 €	1 666 €	1 666 €	1 666 €	1 666 €	8 330 €

5.5. Financements de la commune de Ruelle sur Touvre

5.5.1 Règles d'application

Les conditions de recevabilité et d'instruction des demandes de subventions, ainsi que les modalités de calcul des participations s'appuieront sur le règlement de l'ANAH.

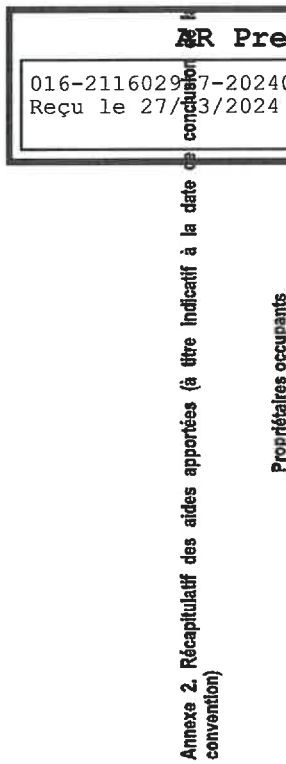
5.5.2. Montants prévisionnels de la commune de Ruelle sur Touvre

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de Ruelle sur Touvre à l'opération est de 283 060 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €
Aides aux travaux	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
Ingénierie suivi animation	4 946 €	4 946 €	4 946 €	4 946 €	4 946 €	24 730 €
Ingénierie GA	1 666 €	1 666 €	1 666 €	1 666 €	1 666 €	8 330 €

II – Evolution des aides aux travaux

L'annexe 2 relative au Récapitulatif des aides apportées aux propriétaires est modifiée comme suit :



Annexe 2. Récapitulatif des aides apportées (à titre indicatif à la date de conclusion de la convention)

Propriétaires occupants

	Plafond HT (à titre indicatif à la date d'entrée en vigueur de l'avenant)	ANAH (1)	Gond Pontouvre/La Couronne/Ruelle sur Touvre (2)	Grand-Angoulême
MaPrimeRénov' – parcours accompagné	40 000 € à 70 000 € selon sauts de classe énergétique	60 % à 80 % modeste/très modeste	10 % 2 000 € max	10 % 2 000 € max
MaPrimeAdapt'	22 000 €	50 % à 70 % modeste/très modeste	10 % 2 000 € max	10 % 2 000 € max
Ma Prime Logement Décent	50 000 € à 70 000 €	50 % à 80 %	10 % 2 000 € max	10 % 2 000 € max

Propriétaires bailleurs

	Plafond HT (à titre indicatif à la date d'entrée en vigueur de l'avenant)	ANAH (1)	Gond Pontouvre/La Couronne/Ruelle sur Touvre (2)			Grand-Angoulême		
			Loc 1	Loc 2	Loc 3	Loc 1	Loc 2	Loc 3
Travaux d'amélioration	60 000 € (750 €/m ² , 80 m ² max)	35 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
			25 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Sécurité et salubrité, autonomie								
Logements dégradés, économie d'énergie, procédures PSD ou contrôle de décence, transformation d'usage								

AR Prefecture

016-211602917-20240325-CM_25032024_19-DE
Reçu le 27/03/2024

Travaux lourds	Logements indignes/très dégradés	80 000 € (1 000 €/m ² 80 m ² max)	35 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
----------------	----------------------------------	---	------	------	------	------	------	------	------

(1) selon la réglementation de l'Anah en vigueur à la date de dépôt du dossier
(2) financement selon le règlement en vigueur dans chaque commune à la date de dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la délégation locale de l'Anah

III - Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est conclu pour la durée initiale de l'OPAH RU, telle que définie dans la convention signée le 7 décembre 2021. Il portera ses effets à compter de sa date de signature.

Fait en 6 exemplaires à Angoulême, le

Pour le maître d'ouvrage,

Le Président,
Xavier BONNEFONT

La déléguée locale de l'ANAH
dans le Département,

La Prétète,
Martine CLAVEL

Pour la commune de Gond
Pontouvre,

Le Maire,
Gérard DEZIER

Pour la commune de
La Couronne,

Le Maire,
Jean François DAURE

Pour la commune
de Ruelle sur Touvre,

Le Maire,
Jean Luc VALANTIN

Pour PROCIVIS,

Le Président,
Roland Chauveau

AR Prefecture

016-211602917-20240325-CM_25032024_19-DE
Reçu le 27/03/2024